



GROUPE VERRIER STOELZLE



CODE DE CONDUITE

Nos engagements en faveur de la responsabilité,
du respect et du développement durable

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|---|----|
| | PRÉAMBULE | |
| | Avant-propos du Président | 05 |
| 1 | CODE DE CONDUITE | |
| | Normes pour une conduite exemplaire | 06 |
| 2 | NOS VALEURS | |
| | La promesse que nous vous faisons | 07 |
| 3 | NOTRE MOT D'ORDRE : « LA SÉCURITÉ AVANT TOUT » | |
| | Culture cohérente de la sécurité au travail | |
| | Au sein du groupe verrier Stoelzle, nous garantissons un cadre professionnel sûr et sain | 08 |
| 4 | PROTECTION DES BIENS ET DES DONNÉES | |
| | Biens et informations confidentielles de l'entreprise | |
| | Nous accordons le plus grand soin aux biens de l'entreprise | 09 |
| | Nous protégeons les données importantes | 10 |
| 5 | ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ | |
| | Respect des réglementations et des dispositions juridiques | |
| | Opérations équitables et concurrentielles | 11 |
| | Nous évitons les conflits d'intérêts et nous prenons nos distances avec les pratiques relevant de la corruption | 12 |
| | Nous appliquons une politique de transparence en matière de dons et de parrainages | 13 |
| 6 | RELATIONS PROFESSIONNELLES | |
| | Clients, partenaires commerciaux, autorités et auditeurs | |
| | Nous nous efforçons d'entretenir des relations professionnelles durables | 14 |
| 7 | FOURNISSEURS | |
| | Responsabilités en matière de qualité, de respect de l'environnement et de protection sociale | |
| | Nous nous efforçons d'être des partenaires fiables collaborant sur un pied d'égalité | 15 |
| 8 | INTERACTIONS RESPECTUEUSES | |
| | Comportement respectueux avec les employés et entre eux | |
| | Nous respectons les droits de l'homme et nous prônons l'équité | 16 |
| 9 | ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES | |
| | Économie circulaire, prévoyance et utilisation raisonnée des matières premières | |
| | Nous protégeons l'environnement et nous utilisons les ressources de manière responsable | 18 |
| 10 | SÉCURITÉ DES PRODUITS | |
| | Actions garantissant la qualité, l'hygiène et la protection des produits | |
| | Nous offrons à nos clients une qualité optimale | 20 |
| 11 | CARACTÈRE CONTRAIGNANT | |
| | Respect de notre Code de conduite | 21 |

”

NOS VALEURS ET
NOS PRINCIPES
SONT DES ÉLÉMENTS
CLÉS DE NOTRE
RÉUSSITE.

PRÉAMBULE

Avant-propos du Président

La confiance que nous accordent nos employés, nos partenaires commerciaux et les communautés locales est essentielle à notre réussite. Un comportement négligent, contraire à l'éthique ou illégal pourrait facilement détruire cette confiance. C'est pourquoi rien n'est plus important pour Stoelzle que la manière dont nous agissons et dont nous menons nos activités. C'est pourquoi nous nous engageons fermement à respecter ce Code de conduite et à vivre selon nos valeurs. Le Groupe Stoelzle Glass ne peut assurer sa viabilité à long terme en tant que partenaire commercial fiable pour les clients des secteurs Pharma, Spiritueux, Parfumerie & Cosmétique et Spécialités que si chaque employé agit en conformité avec les réglementations et les normes internationales en vigueur.

Nous créons les plus hauts niveaux de crédibilité en faisant preuve d'une intégrité sans compromis à l'égard de nos principes éthiques. C'est pourquoi le Groupe Stoelzle Glass accorde une grande importance et encourage vigoureusement au respect de ce Code de conduite. Ce Code de conduite n'a pas la prétention de décrire ou d'élucider toutes les réglementations légales qui s'appliquent à notre activité commerciale et à notre conduite. Il précise plutôt les domaines qui sont essentiels à notre succès durable. Il est conçu pour nous aider à prendre les bonnes décisions au bon moment, afin que toutes nos parties prenantes continuent à nous faire confiance sur le long terme.

Dr. August Grupp, MBA
CEO Stoelzle Glass Group



1. CODE DE CONDUITE

Normes pour une conduite exemplaire

Au sein du groupe verrier Stoelzle, nous prenons nos responsabilités sociales très au sérieux et nous nous engageons en faveur de la croissance durable en proposant des emballages en verre de grande qualité. Ces dernières années, le groupe verrier Stoelzle s'est considérablement développé et nous faisons tout notre possible pour que nos employés soient toujours aussi fiers de notre entreprise.

Ce Code de conduite définit la base d'une conduite exemplaire au sein du groupe verrier Stoelzle.

Dans le cadre de nos opérations quotidiennes, chaque collaborateur peut se trouver dans des situations où il devra agir et prendre des décisions avec intégrité. Ce Code de conduite est un recueil de règles contraignantes, qui orientent nos actions et nos comportements au quotidien et reflètent notre culture d'entreprise dans l'ensemble du groupe verrier Stoelzle.

QUESTIONS CLÉS À SE POSER AVANT D'AGIR

1. Cette action aura-t-elle un effet positif sur mon entreprise, mes employés et mes collaborateurs ?
2. L'action ou la situation est-elle transparente, traçable et compréhensible ?
3. Pourrais-je en parler avec fierté à ma famille ou mes amis ?
4. Que ressentirais-je si mes actions étaient révélées ?

Il est conçu comme un guide pratique régissant nos responsabilités vis-à-vis des clients, des partenaires commerciaux et des employés du groupe de manière transparente. Certains chapitres posent des questions types et y apportent des réponses pour que nous comprenions mieux comment ces règles s'appliquent au quotidien dans notre travail.

D'abord, notre Code de conduite précise ce qui est attendu de chacun d'entre nous. Dans un deuxième temps – et c'est tout aussi important – il permet de consulter les réponses à ces questions clés pour prendre les bonnes décisions et assumer nos actions. Il ne fait aucun doute que nous parviendrons à assurer la réussite durable de notre entreprise si nous nous laissons guider par ces questions.



3. NOTRE MOT D'ORDRE : « LA SÉCURITÉ AVANT TOUT »

Culture cohérente de la sécurité au travail

AU SEIN DU GROUPE VERRIER STOELZLE, NOUS GARANTISSONS UN CADRE PROFESSIONNEL SÛR ET SAIN

Toujours attentifs, nous restons vigilants pour garantir non seulement notre propre sécurité mais aussi celles de nos collaborateurs. Nous améliorons sans cesse notre culture de la sécurité et nous mettons en œuvre des méthodes de travail sûres en organisant des sessions de formation sur nos sites. Les employés apprennent notamment à manipuler des substances dangereuses en toute sécurité.

Nous signalons les zones de danger et les quasi-accidents aussi vite que possible pour éviter de futurs incidents. Le non-respect ou la violation de nos règles de sécurité n'est pas tolérée – cela vaut à tous les niveaux de la hiérarchie de l'entreprise, sans exception. Nous révisons régulièrement notre politique de prévention des accidents pour qu'elle reste efficace. Toute infraction doit être signalée immédiatement, et des mesures doivent être mises en œuvre pour améliorer la situation.

SÉCURITÉ DES PERSONNES

La consommation d'alcool ou de drogue est interdite sur le lieu de travail, afin de préserver la sécurité de tous les employés.



À SAVOIR



Question : Vous travaillez sur la machine IS et vous remarquez que votre collègue a remonté ses lunettes de sécurité sur son front pour éponger la sueur de son visage. Un problème survient soudainement et votre collègue se dirige vers la machine pour y remédier, en oubliant que ses lunettes ne couvrent pas ses yeux. Que faites-vous ?



Réponse : Notre politique de sécurité est fondée sur l'évaluation des risques. Elle rend les employés – selon le site où ils travaillent – responsables du port de leurs équipements de protection individuelle. Dans ce cas précis, les yeux doivent être protégés contre la projection d'huile et d'éclats de verre. J'interromps donc mon collègue pour lui dire qu'il ne porte pas ses lunettes correctement.

4. PROTECTION DES BIENS ET DES DONNÉES

Biens et informations confidentielles de l'entreprise

NOUS ACCORDONS LE PLUS GRAND SOIN AUX BIENS DE L'ENTREPRISE

ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS

Les équipements appartenant au groupe verrier Stoelzle – machines, outils, appareils de communication, etc. – doivent être utilisés exclusivement dans le cadre de nos activités. Tous les employés sont tenus de protéger les biens de l'entreprise contre le vol, la perte et l'usage inapproprié. Cette règle s'applique aussi bien aux biens matériels qu'aux créations intellectuelles et aux logiciels.

ORDRE ET PROPRETÉ

Nous accordons une attention particulière à l'ordre et à la propreté. Les actes de vandalisme dans tous les espaces de l'usine (notamment les vestiaires et les salles communes) visant à entraîner des dommages matériels constituent des infractions graves, tout comme les actes visant à salir les locaux.

RÈGLEMENTS INTERNES

Tous les règlements concernant l'utilisation des voitures de fonction, des téléphones professionnels, des ordinateurs de l'entreprise, du réseau Internet et de l'ensemble des technologies informatiques doivent être respectés, sans exception. Ils font l'objet de directives distinctes.

SECRETS INDUSTRIELS

Tous les employés de Stoelzle doivent traiter les savoir-

faire de l'entreprise dans le plus grand respect de la confidentialité, et les utiliser uniquement pour exercer leurs fonctions. La propriété intellectuelle doit être protégée contre toute acquisition ou tout accès non autorisé par des tiers. Par exemple, les formules de verre, les inventions et les prototypes de produits relèvent de la propriété intellectuelle, tout comme les secrets industriels tels que les informations sur les clients, les fournisseurs et les logiciels.





PROTECTION GÉNÉRALE DES DONNÉES RÈGLEMENT RELATIF AUX DONNÉES PERSONNELLES

- Les données personnelles sont toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
- Exemple : nom, adresse, date de naissance, numéro d'employé, numéro de client, coordonnées bancaires, etc.

NOUS PROTÉGEONS LES DONNÉES IMPORTANTES

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos activités, nous recueillons et gérons les données personnelles de nos employés, de nos partenaires contractuels et de nos clients. Nous recueillons et traitons ces données conformément aux réglementations en matière de protection des données appliquées dans chaque pays où nous sommes présents. Le droit au respect de la vie privée étant un droit de l'homme, le groupe verrier Stoelzle traite ces données de manière strictement confidentielle. Nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour protéger lesdites données contre les accès non autorisés. Les données ne peuvent être transmises à des tiers que si la réglementation en vigueur le permet. Les mots de passe ou les codes d'accès ne sont pas communiqués aux

cadres ou aux employés du service informatique (à une exception près : les membres du personnel assumant les responsabilités de leurs collègues pendant les vacances de ces derniers reçoivent les codes d'accès nécessaires conformément aux directives internes).

SECRETS INDUSTRIELS

Nous sommes légalement tenus d'assurer la plus stricte confidentialité de toutes les informations concernant nos clients et nos partenaires commerciaux. Cette règle s'applique également aux secrets industriels. Les employés doivent respecter cette confidentialité même une fois qu'ils ont quitté leurs fonctions. L'entreprise dispose également de directives concernant la protection des données.

5. ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Respect des réglementations et des dispositions juridiques

OPÉRATIONS ÉQUITABLES ET CONCURRENTIELLES

RESPECT DE TOUTES LES NORMES ET RÉGLEMENTATIONS

Dans le cadre de nos activités, nous respectons toutes les normes et réglementations statutaires en vigueur sur les marchés sur lesquels nous travaillons. En suivant les usages appliqués dans chaque pays, nous faisons preuve d'une intégrité parfaite. Une conduite équitable et concurrentielle est primordiale pour nous. En particulier, il est interdit aux concurrents d'échanger des informations ou de passer des accords portant sur les prix, les zonages, les volumes de production ou tout autre paramètre pouvant influencer sur la concurrence, ainsi que sur la fixation des prix par les partenaires commerciaux.

ENTENTES ILLICITES ET MESURES ANTICONCURRENTIELLES

Les conversations informelles portant sur la mise en œuvre de mesures anticoncurrentielles constituent également des ententes illicites. Nous rejetons strictement tout ce qui pourrait s'apparenter à des comportements coordonnés ou collusoires. Nos activités de lobbying sont menées en toute transparence.

BLANCHIMENT D'ARGENT

Stoelzle s'engage explicitement à ne pas être impliqué dans des opérations de blanchiment d'argent ou dans toute autre activité illégale, et à ne contribuer en aucune manière à de telles activités. Le blanchiment d'argent consiste à faire passer des fonds acquis illégalement par des systèmes financiers économiques légitimes afin d'effacer toute trace de leur origine frauduleuse et de leur donner une apparence légale.

À SAVOIR



Question : À l'occasion d'un salon professionnel, des représentants d'entreprises concurrentes déjeunent ensemble. Au cours du repas, la discussion porte sur les politiques tarifaires envisagées par ces entreprises. Comment devez-vous agir dans ces circonstances ?



Réponse : Même si vous ne participez pas activement à la conversation, on pourrait croire que vous – et donc Stoelzle – faites partie d'un cartel. Quittez la table et évitez toute conversation de ce type !

LES POINTS À RETENIR EN BREF

1. Respect des réglementations et des dispositions juridiques sur les marchés
2. Opérations équitables et concurrentielles
3. Refus des ententes illicites et mesures anticoncurrentielles
4. Interdiction du blanchiment d'argent à des fins illicites

NOUS ÉVITONS LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET NOUS PRENONS NOS DISTANCES AVEC LES PRATIQUES RELEVANT DE LA CORRUPTION

Il nous est strictement interdit d'utiliser nos relations professionnelles pour en tirer des bénéfices à titre personnel, et de privilégier certains partenaires commerciaux pour servir des intérêts privés. Nos fournisseurs, prestataires de services et partenaires contractuels sont tenus de nous informer de tout conflit d'intérêts.

La corruption englobe toutes les pratiques consistant à exiger, offrir ou accepter un avantage indu. Dans certaines circonstances, il peut être difficile de déterminer où est la limite de la légalité lorsque nous acceptons quelque chose. Tous les employés doivent faire preuve de vigilance pour éviter la corruption, les pots-de-vin et les « zones grises ».

Nos relations professionnelles avec nos clients, nos fournisseurs et les autorités sont transparentes et conformes aux normes internationales de lutte contre la corruption. Tout incident ou comportement douteux doit faire l'objet d'un signalement immédiat au service Conformité, compliance@stoelzle.com. C'est en suivant ces règles que nous préservons la réputation de notre entreprise. Tous les employés sont tenus de déclarer à leurs supérieurs les relations personnelles qu'ils pourraient entretenir avec des clients, des fournisseurs ou des collaborateurs potentiels.

Par conséquent, il est interdit à l'ensemble des employés d'offrir ou d'accepter des dons en argent. Marques d'une appréciation mutuelle, les petits cadeaux sont utiles pour bâtir ou entretenir des relations professionnelles à long terme. La valeur de ces cadeaux doit toutefois être appropriée. Les petits cadeaux sont autorisés dans la mesure où ils n'ont pas pour but d'influencer une décision commerciale, et où ils ne laissent planer aucun doute sur ce point. En cas d'hésitation, contactez le responsable concerné ou écrivez à compliance@stoelzle.com.

CONTACT EN CAS DE DOUTE OU D'AMBIGUÏTÉ

✉ compliance@stoelzle.com

À SAVOIR



Question : L'entreprise prévoit un investissement important. Un membre du service Achats est invité à un dîner d'affaires par un fournisseur potentiel intéressé par ce gros contrat. Doit-il accepter l'invitation ?



Réponse : L'invitation peut être acceptée s'il est entendu que les participants parleront affaires en général. L'employé doit rester transparent, mesuré et vigilant, et tenir compte des apparences et de la manière dont son comportement pourrait être perçu par le grand public.

NOUS APPLIQUONS UNE POLITIQUE DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE DONS ET DE PARRAINAGES



Les dons sont des actes volontaires décidés par le groupe verrier Stoelzle, qui n'en attend rien en retour. Chaque don doit être accompagné de documents prouvant sa transparence. Le bénéficiaire et l'objectif du don doivent être clairement indiqués et défendables juridiquement.

Nous n'autorisons pas les dons à des organisations dont les objectifs ne sont pas conformes aux principes et valeurs du groupe verrier Stoelzle, ou à des organisations qui pourraient ternir la réputation du groupe. Les dons sont décidés en accord avec les responsables de l'usine et la direction du groupe. Leur montant maximal est déterminé en concertation avec le service chargé des dons et des parrainages, et avec l'accord de la direction.

Dans le choix de nos parrainages, nous sommes guidés par nos responsabilités politiques et sociales. Nous veillons tout particulièrement à ne pas entretenir le « copinage » et les relations privilégiées entre initiés. Dans tous les cas, toutes les relations personnelles entre l'organisation bénéficiaire et les employés de Stoelzle

doivent être signalées à la personne responsable des parrainages.

À SAVOIR



Question : Des pompiers volontaires de la caserne locale demandent à Stoelzle de participer aux frais d'organisation d'une fête. Un don peut-il être fait dans ce cas précis ?



Réponse : Oui, un don est possible car la demande provient d'une organisation à but non lucratif. La personne responsable des parrainages doit cependant être informée en cas de relation personnelle entre des employés de Stoelzle et des membres de la caserne.

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Clients, partenaires commerciaux, autorités et auditeurs

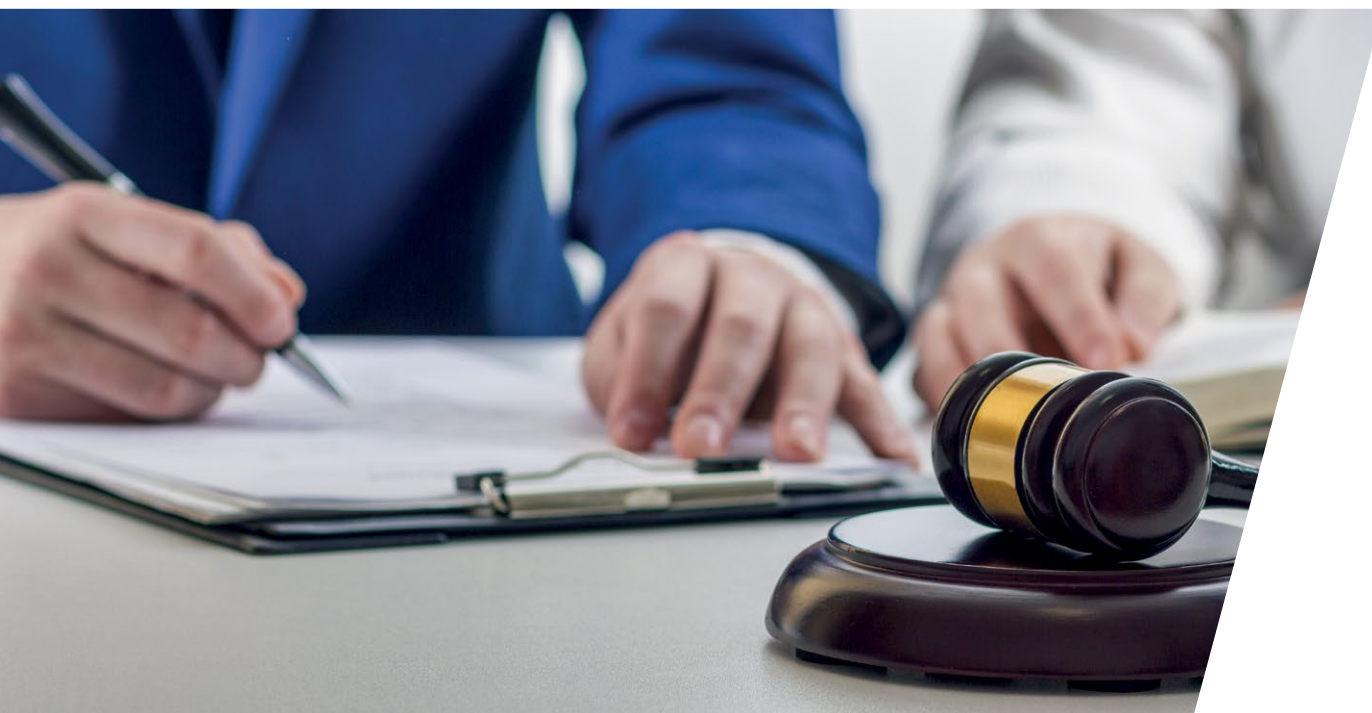
NOUS NOUS EFFORÇONS D'ENTREtenir DES RELATIONS PROFESSIONNELLES DURABLES

Notre objectif est d'élaborer les meilleures solutions pour nos clients et de leur fournir des emballages en verre de la meilleure qualité possible. Nous traitons donc nos clients et nos partenaires commerciaux avec sincérité et équité, nous sommes dignes de confiance et nous respectons leurs intérêts, y compris lorsque ce ne sont pas les nôtres.

Nous voulons être pour nos clients et nos associés un partenaire compétent et fiable, et nous communiquons avec eux sur un pied d'égalité. Nous nous efforçons d'entretenir des relations professionnelles durables.

Nous savons que nous sommes jugés au quotidien en fonction de nos performances en matière d'éthique, de protection sociale et de respect de l'environnement.

Nos interactions avec les autorités sont fondées sur la transparence, l'honnêteté et la communication respectueuse. Nous veillons également à ce que les auditeurs qui contrôlent nos sites et nos processus soient parfaitement indépendants, afin de minimiser les risques et de contribuer à l'amélioration continue des opérations de notre entreprise.



7. FOURNISSEURS

Responsabilités en matière de qualité, de respect de l'environnement et de protection sociale

NOUS NOUS EFFORÇONS D'ÊTRE DES PARTENAIRES FIABLES COLLABORANT SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

Nous partageons avec nos fournisseurs, nos représentants et nos consultants des principes éthiques et sociaux, ainsi que la volonté de protéger l'environnement. Le groupe verrier Stoelzle ne choisit pas ces fournisseurs uniquement au regard de la qualité, des délais, des services et des tarifs proposés. Il prend également en compte des facteurs sociaux et écologiques. Chaque année, nous sélectionnons des fournisseurs après avoir vérifié qu'ils respectaient tous les critères qualitatifs, écologiques et sociaux.

Nous accordons une très grande importance à l'origine et à la source de nos matières premières, car cela nous permet de repérer immédiatement les risques éventuels. Ce principe de responsabilité est au cœur de nos processus d'achat.

Nous contrôlons en permanence les risques financiers et non financiers, actuels et futurs, afin d'évaluer leurs répercussions potentielles sur nos activités. La direction du groupe applique avec diligence le programme de gestion des risques de l'entreprise. En particulier, elle met l'accent sur la création d'une solide culture du risque dans l'ensemble de l'entreprise et tout au long de la chaîne de création de valeur.



LOI CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

En 2015, le Parlement du Royaume-Uni a promulgué une loi pour lutter contre l'esclavage moderne (Modern Slavery Act). Le groupe verrier Stoelzle entend lutter contre l'esclavage et le trafic d'êtres humains tout au long de sa chaîne d'approvisionnement et dans le cadre de ses propres activités.

8. INTERACTIONS RESPECTUEUSES

Comportement respectueux avec les employés et entre eux

NOUS RESPECTONS LES DROITS DE L'HOMME ET NOUS PRÔNONS L'ÉQUITÉ

La dignité humaine est un principe fondamental pour le groupe verrier Stoelzle, et nous nous devons de respecter les droits de l'homme. Nous faisons partie des signataires du Pacte mondial des Nations Unies. Nous rejetons donc vivement toutes les formes de discrimination, de violence ou de violation de la dignité humaine fondées sur la race, l'origine ethnique, la couleur de peau, la religion, le genre, la vision du monde, le handicap ou tout autre caractéristique.

En tant qu'entreprise internationale, nous reconnaissons l'importance de la diversité, qui se manifeste dans la multitude des milieux, des cultures, des langues et des idées de nos employés. Nous respectons et valorisons la diversité de notre personnel car nous sommes convaincus qu'elle enrichit notre entreprise.

Nos interactions quotidiennes, à tous les niveaux de la hiérarchie, reposent sur le respect mutuel, l'ouverture, l'honnêteté, la confiance et la coopération. Nous sommes ouverts à toutes les expériences, perspectives et compétences, qui contribuent considérablement à la réussite du groupe verrier Stoelzle. Nos cadres ont de grandes responsabilités à cet égard.

Le groupe verrier Stoelzle donne à tous ses employés les mêmes chances en matière d'emploi. La transparence de notre processus de recrutement nous permet d'y veiller. De notre point de vue, les critères les plus importants pour l'obtention d'une promotion sont les compétences et la qualification. Lors du recrutement ou de la promotion

des employés, tous les candidats sont traités de la même manière, sans distinction liée au genre, à la race, à l'origine, à la religion ou à l'âge.

Sur tous nos sites, les employés ont le droit de se syndiquer et de débattre de leurs conditions de travail, sans risquer de représailles. Nous nous engageons en faveur de conditions de travail décentes et de salaires adéquats, et nous pensons que les mêmes règles doivent s'appliquer à tous. Les mesures de protection des travailleurs, le droit du travail, les droits des représentants syndicaux et les conventions collectives sont strictement respectés.

Les employés, toutes fonctions ou tous postes confondus et quel que soit leur service – production, décoration, administration, vente – sont tous essentiels à la réussite du groupe verrier Stoelzle.

HARCÈLEMENT SEXUEL

Le groupe verrier Stoelzle interdit toutes les formes de harcèlement sexuel : avances manifestes, remarques ou gestes offensants ou suggestifs, plaisanteries et expressions obscènes. Même lorsque ces actions ne sont pas volontairement compromettantes, de tels comportements peuvent être perçus comme des actes de harcèlement et doivent faire l'objet d'un signalement immédiat.



” VALEURS FONDAMENTALES POUR LE GROUPE VERRIER STOELZLE

Les droits de l’homme sont fondamentaux pour le groupe verrier Stoelzle. C’est pourquoi nous rejetons catégoriquement toutes les formes de travail forcé et de travail des enfants.

À SAVOIR



Question : Un membre de l’entreprise remarque qu’un cadre se comporte de manière inappropriée vis-à-vis d’une employée, ou a une attitude relevant du harcèlement sexuel (comportement inapproprié ou offensant, remarques indiscreètes, etc.). Comment doit-il réagir ?



Réponse : Tous les comportements inappropriés doivent être signalés immédiatement ! Les témoins doivent s’adresser à un supérieur ou envoyer un e-mail au responsable de la conformité. Les comportements respectueux, à tous les niveaux de la hiérarchie, sont très importants pour le groupe Stoelzle, aussi bien dans nos interactions que dans nos communications.

✉ compliance@stoelzle.com

9. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

Économie circulaire, prévoyance et utilisation raisonnée des matières premières

NOUS PROTÉGEONS L'ENVIRONNEMENT ET NOUS UTILISONS LES RESSOURCES DE MANIÈRE RESPONSABLE

Le groupe verrier Stoelzle recycle plus de 100 000 tonnes de verre par an, ce qui nous permet d'économiser des matières premières et de l'énergie. Nous sommes conscients de notre responsabilité environnementale. C'est pourquoi nous nous engageons en faveur d'une utilisation raisonnée de nos matières premières, et d'une optimisation de notre consommation d'énergie et d'eau. Lorsque nous concevons et aménageons nos sites, nous faisons tout notre possible pour y installer des systèmes et des technologies économes en énergie.

Le verre est un matériau recyclable à 100 %. Cela étant, nous sommes soucieux d'économiser les ressources et

les matériaux dans le cadre de toutes nos activités, et de réduire autant que possible notre empreinte écologique. Le groupe verrier Stoelzle veille à ce que tous ses sites respectent l'ensemble des normes et dispositions statutaires en matière de protection de l'environnement.

Notre service R&D travaille sans relâche pour développer des solutions innovantes et plus respectueuses de l'environnement, et s'appuie sur des technologies économes en énergie pour optimiser la fabrication d'emballages en verre. Tous les employés du groupe exercent leurs fonctions en tenant compte de cette responsabilité écologique.

Nous accordons une grande importance à une communication proactive avec les membres des communautés locales sur les enjeux environnementaux. Nous examinons très soigneusement toutes les réclamations qui nous sont transmises et nous nous efforçons de trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les personnes concernées.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET PRINCIPE DE PRÉCAUTION

1. Comment continuer à réduire notre empreinte écologique
2. Comment contribuer à atteindre les objectifs climatiques en misant sur une utilisation efficace de l'énergie, des matières premières, des matériaux, de l'eau et des emballages.
3. Comment éliminer les risques de pollution de l'environnement et réduire les émissions sur nos chaînes de production et dans l'ensemble de nos activités



10. SÉCURITÉ DES PRODUITS

Actions garantissant la qualité, l'hygiène et la protection des produits

NOUS OFFRONS À NOS CLIENTS UNE QUALITÉ OPTIMALE

Le groupe verrier Stoelzle s'engage à fournir à ses clients des emballages en verre d'une qualité exceptionnelle. Les produits défectueux peuvent représenter un risque non seulement pour notre entreprise mais aussi – et c'est le plus important – pour les utilisateurs finaux. Pour garantir une qualité optimale, nous améliorons sans cesse nos règlements internes, ainsi que nos processus et nos structures. Dans tous les domaines, nous nous efforçons

d'être aussi performants que possible pour obtenir et conserver la confiance de nos clients.

Comme tous les fabricants de verre, nous sommes tenus de créer des produits qui respectent les critères les plus stricts en matière de qualité, d'hygiène et de sécurité. Il en va de notre responsabilité vis-à-vis des clients finaux, qui attendent des produits parfaitement sûrs.



11. CARACTÈRE CONTRAIGNANT

Respect de notre Code de conduite

Notre Code de conduite nous aide à respecter toutes les normes éthiques en vigueur. Il nous permet également de protéger la réputation du groupe verrier Stoelzle. Ce Code de conduite, ainsi que toutes les valeurs et dispositions qu'il contient, a donc un caractère contraignant pour l'ensemble du groupe. Autrement dit, il doit être respecté par tous les employés quel que soit leur niveau hiérarchique. Le non-respect du Code ne sera en aucun cas toléré, et toutes les infractions sans exception feront l'objet de mesures disciplinaires. Si des responsables ou des supérieurs venaient à émettre des instructions contraires à ce Code, cela ne constituerait pas pour autant un motif de non-respect du Code pour les employés.

Les employés n'agissant pas conformément aux directives de l'entreprise s'exposent à des sanctions définies par la politique de l'entreprise et la réglementation statutaire en la matière. Si un(e) employé(e) de Stoelzle soupçonne une faute ou est en mesure de la prouver, il/elle est tenu(e) de la signaler dans les plus brefs délais. Dans de telles circonstances, il serait contraire à l'éthique de « fermer les yeux ». En cas de violation manifeste du Code ou de faute avérée, les informations pertinentes doivent être envoyées à compliance@stoelzle.com.

Toutes les informations sont traitées rapidement et officiellement, dans la plus stricte confidentialité. Toutes les personnes mises en cause ont la possibilité de s'expliquer. Les personnes signalant des infractions potentielles ne s'exposent à aucune répercussion négative.



SIGNALER UNE INFRACTION,
UN INCIDENT OU UNE FAUTE

✉ compliance@stoelzle.com

PUBLICATION

Propriétaire et éditeur :

Stoelzle Oberglas GmbH

Fabrikstraße 11, A-8580 Köflach

Tél. : +43 3144 706

E-Mail : compliance@stoelzle.com

Numéro de TVA : ATU 14980706

Numéro d'immatriculation : FN 63600 f

Registre des sociétés de Graz

PDG : Dr. August Grupp, MBA

Responsable éditoriale:

DI(FH) Birgit Schalk

Responsable du développement durable, Stoelzle Glass Group

Systèmes de gestion intégrée

Crédit photos : Adobe Stock, Stoelzle Oberglas,

Die Abbilderei – Dieter Sajovic & Jana Scherr

Traduction : Alexander Bolberitz, Institut für Internationale

Übersetzungen & allesprachen.at-ISO 9001 GmbH

Impression : Druckerei Moser & Partner GmbH

Mise en page : Bramauer Branding, www.bramauer.com

Sous réserve d'erreurs d'impression et de composition.

Tous droits réservés © Stoelzle Glass Group



GROUPE VERRIER STOELZLE

Stoelzle Oberglas GmbH
Fabrikstraße 11, A-8580 Köflach
Tél. : +43 (0) 3144 / 706
E-Mail : compliance@stoelzle.com
www.stoelzle.com